



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes sise 29 Grand rue, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Jacqueline ROLFE, Pierre BONNET, Laurent REMY, Patrice BURLANDO, Laurent JANVRIN, Michèle TRUC, Dominique LIAUTAUD, Olivier DEBOURREZ, Delphine GUIBON, Joseph GALLUZZO,

Absents excusés : M. Jean GRIMALDI, Mme Charlotte FABRE
Mr Laurent REMY a été nommé secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu des Commissions Communales

COMMANDE PUBLIQUE

2. Renouvellement de la convention fourrière automobile avec la société BC Auto
3. Autorisation de signature des procédures passées dans le cadre du groupement de commandes SIVAAD 2022-2023

URBANISME

4. Convention d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

DOMAINE ET PATRIMOINE

5. Acquisition portion de parcelle D 731 Quartier les Lombardes
6. Acquisition portion de parcelle D893 Quartier les Lombardes
7. Acquisition portion de parcelle D936 Quartier les Lombardes
8. Acquisition portion des parcelles D 892 et D 937 Quartier les Lombardes
9. Déclassement portion de voie Quartier les Lombardes
10. Cession portion de voie Quartier les Lombardes
11. Autorisation de signature cession de parcelle D542

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

12. Convention de délégation de compétences Eaux Pluviales avec la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
13. Convention territoriale globale avec la CAF
14. Convention MSA 2021/2022

FINANCES LOCALES

15. Demande de subvention au titre de la DSIL/DETR 2022
16. Questions diverses
17. Informations diverses

Le conseil municipal approuve le Procès-verbal du conseil municipal du 17 novembre 2021.

Approbation à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à ce que le point 10 de l'ordre du jour « Cession portion de voirie Quartier Les Lombardes », soit rajouté au point 9.

Approbation à l'unanimité

la

Commission urbanisme (F. Roustang) Une nouvelle convention avec la CAPV en cours pour la dématérialisation des actes. Au quartier Saint Joseph création d'un lotissement privé composé de 7 lots qui se vendent assez rapidement.

Commission culture (J. Rolfe) vidéo vœux du maire plus une rétrospective des évènements de l'année. CCAS : 155 colis distribués aux anciens pour Noël. Après les ateliers premiers secours des ateliers numériques pour débutant jusqu'à mi-février puis mi-mars un nouvel atelier en prévision. Par le biais de la médiathèque du Var un intervenant numérique viendra le lundi après-midi.

Commission de l'Environnement (L. REMY) le 20 novembre dernier, rencontre pour la gestion arboricole des sujets de la commune, le 13 décembre : réunion pour l'opération « Arbres en ville » avec une plantation prévue pour novembre 2022 avec l'aide d'une subvention du conseil régional PACA. Une rencontre avec Monsieur DACHEUX, nouveau responsable des Jardins du Bastidon prévue pour le 5 février.

Retour sur la campagne « Sapins de Noël » en partenariat avec le SIVED NG pour la récupération des sapins, Une campagne très positive avec une grande quantité de sapin transférée vers les espaces tris et donc très peu de sapins jetés dans les containers.

Commission scolaire (D. LIAUTAUD)

La commission aux Affaires Scolaires et Périscolaires s'est réunie début Décembre, ont été abordés :

-Le Projet Educatif du Territoire dont le renouvellement doit se faire avant la fin juin 2022. Une nouvelle tarification des prestations périscolaires et extrascolaires va devoir être mise en place.

-Le BAFA : une modification des contrats a été proposée et acceptée sur la durée passant de 24 mois d'engagement, trop long pour les étudiants, à 12 mois. En contrepartie de la prise en charge de la formation le Centre de Loisirs de Juillet ne leur sera plus rémunéré.

-Le Périscolaire : trois demandes : le renouvellement des jeux de société, l'achat d'un babyfoot pour le Club Ados et l'achat et la pose d'un panier de basket mural dans l'enceinte de l'école.

La veille des vacances de Noël 2 classes ont été fermées et la commune a pris à sa charge les repas des enfants inscrits à la cantine ce jour-là.

La rentrée de Janvier s'est faite avec 3 agents absents pour pallier aux difficultés notamment de désinfection des points contact. Remerciements à Didier Ruet qui a bien voulu s'en charger chaque fois que cela lui a été demandé.

Le lundi 10 Janvier les boulangers ont offert le gâteau des rois aux enfants du périscolaire pour leur goûter. Ils ont fait des heureux, merci à eux.

Le jeudi 13 Janvier : fermeture de l'école journée de grève suivie par toutes les enseignantes. Mise en place d'un Service Minimal d'Accueil. Prise en charge de 32 enfants ce jour-là.

De manière générale les rentrées des lundis depuis le 3 sont toujours compliquées que ce soit côté Périscolaire ou côté Ecole.

MSA : GRANDIR EN MILIEU RURAL : Il s'agit d'une offre territoriale Enfance Jeunesse qui vient remplacer le partenariat MSA/CEJ et qui soutient l'action dans 5 thématiques : l'accueil du jeune enfant, les loisirs/vacances, la parentalité, le numérique et la mobilité. Pour cette année de transition la MSA décide d'accorder une aide financière exceptionnelle de 2000 Euros charge à nous de leur adresser un suivi de l'utilisation de cette somme.

Commission travaux (L. JANVRIN) City Stade/ aire palud obtention d'une subvention de 50000 € au titre des amendes de polices, Possibilité de réaliser partiellement le projet déposé d'un montant de 145000 €. Entreprise en cours de consultation : Masset / Isaia / Eiffage

Cabinet médical : Réalisation des plans et de la notice d'accessibilité par Delphine Maurin Architecte domiciliée à Montfort sur Argens. Demande de subvention en cours. Entreprises en cours de consultation pour l'aménagement d'une salle de l'ancienne école d'environ 60m2 en local de santé avec accès PMR, salle d'attente, salle d'examen. Les travaux sont prévus pour le printemps. On cherche des professionnels de santé, 1 seul candidat pour l'heure(naturopathe).

Salle des fêtes : Lancement de la rénovation de la salle des fêtes. Mission AMO confiée à l'entreprise SNAPSE sur la base de l'étude ARCH. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la société Archi PHB, réunions de travail en cours pour définir les contours précis du projet. Nous sommes en phase finale de rédaction de l'APD (avant-projet définitif)

Maison de retraite : Etude des aménagements extérieurs en cours de finalisation. Projet de création de 21 places de parking, voie piétonne et sécurisation des accès à la maison de retraite (clôture + portail) : chiffrage en cours.

Ecole : Suite réunion le 19 janvier dernier pour éliminer l'ensemble des dysfonctionnements du dispositif de climatisation réversible.

COMMANDE PUBLIQUE

1 RENOUVÈLEMENT DE LA CONVENTION FOURRIÈRE AUTOMOBILE AVEC LA SOCIÉTÉ BC AUTO

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avec la société BC Auto a été passée en 2018 pour la gestion des fourrières automobiles et qu'elle expire en 2022. Il est ainsi proposé de renouveler cette convention pour une durée de 4 ans. Si le propriétaire d'un véhicule ne va pas le récupérer, les frais d'enlèvement seront à la charge de la commune, soit 121.27€.

Vote : Adopté à l'unanimité

2 AUTORISATION DE SIGNATURES DES PROCÉDURES PASSÉES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU VAR POUR LES EXERCICES 2022-2023

Le marché d'achat de fournitures diverses mené par le SIVAAD, dans lequel la commune s'est inscrite, est reconduit pour les années 2022 et 2023. Après mise en concurrence la CAO du SIVAAD a retenu les candidats ayant présenté les offres les plus compétitives il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements afférents avec les différents attributaires recensés dans le tableau ci-dessous :

Attributaires	Lot	Montant minimum en € HT	Montant minimum en € TTC
	A001		
CHARLEMAGNE	F01	700	840
CHARLEMAGNE	F02	850	1020
CHARLEMAGNE	F03	400	480
TG INFORMATIQUE	F06	325	390
CHARLEMAGNE	S01	1000	1200
CHARLEMAGNE	S02	150	180
	A002		
SAS GK PROFESSIONAL	H03	160	192
SAS GK PROFESSIONAL	H04	100	120
	A003		
ORRU	I1	35	42
ADELYA	I2	350	420
ADELYA	I3	700	840
ADELYA	I4	40	48
ADELYA	I5	1000	1200
SANOGIA	I6	180	216
ORRU	I7	100	120
ORRU	I10	100	120

Vote : Adopté à l'unanimité

URBANISME

3 CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME PAR LE SERVICE COMMUN "DROIT DU SOL" DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PROVENCE VERTE

Monsieur le Maire expose que la commune adhère au service commun « Droit du sol » au sein de la communauté d'agglomération de la Provence Verte depuis 2015. Depuis le 1^{er} janvier les actes et demandes d'urbanisme peuvent se faire directement par voie dématérialisée auprès de la CAPV. Les documents papiers reçus en mairie seront numérisés puis transmis par le service urbanisme de la commune. Dans ce cadre, une nouvelle convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme par le service commun « Droit du Sol » doit être signée entre la commune de Montfort sur Argens et la communauté d'agglomération de la Provence Verte pour la continuité de cette activité de manière dématérialisée. Monsieur le maire propose que le conseil municipal l'autorise à signer ladite convention.

Vote : Adopté à l'unanimité

DOMAINE ET PATRIMOINE

4 ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE D731 : QUARTIER LES LOMBARDES

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée du projet d'acquisition d'une portion de la parcelle D731 d'une contenance de 74m² quartier Les Lombardes appartenant à M. et Mme FRUCTUS pour un montant de 500€, en vue de la régularisation de l'emprise d'une voie communale. Les frais de géomètre et d'acte administratif seront supportés par la commune.

Vote : Adopté à l'unanimité

5 ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE D893 : QUARTIER LES LOMBARDES

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée du projet d'acquisition de portions de la parcelle D893 d'une contenance de 6m² et 2m² quartier Les Lombardes appartenant à M. Yan BASTIDE pour l'euro symbolique, en vue de la régularisation de l'emprise d'une voie communale. Les frais de géomètre et d'acte administratif seront supportés par la commune.

Vote : Adopté à l'unanimité

6 ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE D936 : QUARTIER LES LOMBARDES

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée du projet d'acquisition d'une portion de la parcelle D936 d'une contenance de 7m² quartier Les Lombardes appartenant à M. REMY et Mme DISPARD pour l'euro symbolique, en vue de la régularisation de l'emprise d'une voie communale. Les frais de géomètre et d'acte administratif seront supportés par la commune.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

7 ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE D892 ET 937 : QUARTIER LES LOMBARDES

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée du projet d'acquisition de portions de la parcelle D892 et D937 d'une contenance de 45m² et 19m² quartier Les Lombardes appartenant à M. et Mme SABON pour l'euro symbolique, en vue de la régularisation de l'emprise d'une voie communale. Les frais de géomètre et d'acte administratif seront supportés par la commune.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

8 DÉCLASSEMENT ET PROJET DE CESSION D'UNE PORTION DU DOMAINE PUBLIC QUARTIER LES LOMBARDES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition pour une portion de voie communale desservant les parcelles cadastrées section D n°888 et 894, appartenant à un même propriétaire. Afin d'envisager la cession de la portion de la voie communale desservant exclusivement les 2 parcelles susmentionnées, Monsieur le Maire propose de déclasser cette portion de voie appartenant au domaine public puis de la céder au propriétaire des parcelles attenantes D888 et 894 pour un montant de 2 000€. Les relevés seront réalisés par un géomètre expert.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

9 AUTORISATION DE SIGNATURE PROMESSE DE VENTE D542

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par une orthophoniste souhaitant acheter un terrain pour exercer sur la commune. La commune est propriétaire de la parcelle bâtie D542 située Rue du Ferrailon d'une superficie de 192m². Monsieur le Maire présente l'offre reçue pour cette parcelle d'un montant de 50 000€ afin d'y édifier un bâtiment avec au RDC 3 locaux pour des professions de santé, 2 places de stationnement ainsi qu'un appartement au 1^{er} étage destiné à la location.

Patrice BURLANDO : doit-on prévoir un parking pour les personnes à mobilité réduite ?

Monsieur le Maire : le projet prévoit 2 places, nous avons également un stationnement communal PMR à proximité.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

LR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

10 NOUVELLE CONVENTION DE GESTION ENTRE LA COMMUNE DE MONTFORT SUR ARGENS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PROVENCE VERTE, RELATIVE AU SUIVI DE LA COMPÉTENCE "EAUX PLUVIALES URBAINES" POUR L'ANNÉE 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2020 les compétences Eau, Assainissement pour les zones U et AU relèvent de la compétence de la Régie des eaux de la Provence Verte, la gestion des eaux pluviales relevant de la compétence de la CAPV. Cependant la commune continue d'assurer la gestion des ouvrages pluviaux par le biais de conventions annuelles en attendant que la CAPV se structure et finalise le coût des transferts de charges. Dans ce cadre il convient de renouveler, pour l'année 2022 la convention qui nous lie à la CAPV.

Madame BIGI : a-t-on l'obligation de ce transfert de compétences ?

Monsieur le Maire : oui de par la loi NOTRe

Madame TRUC : Y a-t-il une obligation concernant les zones définies ?

Monsieur le Maire : oui.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

11 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2025

Dans le cadre de la convention territoriale globale visant à remplacer le contrat enfance jeunesse, Monsieur le Maire présente un projet de convention entre la CAF et le service jeunesse de la collectivité pour la période 2022/2025. Lors du conseil municipal du 17 novembre, durant duquel la convention avait été rejetée, car incomplète, notamment sur le volet coordination pour lequel la commune ne percevrait plus de subvention. Madame LIAUTAUD et Monsieur le Maire ont assisté à une réunion organisée en décembre visant à éclaircir certains points. A la suite de celle-ci, il apparaît que la commune n'a pas d'autre choix que de signer la convention si elle ne veut pas être privée des subventions versées par la CAF. En ce sens, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer ladite convention.

Patrice BURLANDO : doit-on s'attendre à des changements de tarifs ?

Monsieur le Maire : cela a déjà été le cas pour le CLSH puisque la CAF nous impose de tenir compte du quotient familial.

Dominique LIAUTAUD : Les nouvelles conditions sont à l'étude et feront l'objet d'une commission scolaire prochainement.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

12 CONVENTION MSA 2021

Monsieur le Maire présente un projet de convention avec la Mutualité sociale agricole Provence azur rétroactif pour la période 2021 afin de bénéficier d'une aide financière exceptionnelle au titre du financement de l'Offre enfance jeunesse pour un montant de 2 000€ accordé sous réserve de présenter les projets mis en œuvre par le service jeunesse.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCES PUBLIQUES

13 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022 ET DE LA DSIL "AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL EN VUE DE FAVORISER L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ"

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'état pour le projet d'aménagement d'un local de santé dans le cadre de la DETR/DSIL 2022 éligible à l'action départementale prioritaire 4 « Opérations relative au développement et au maintien des services publics en milieu rural » : projet HT de 50 000€, montant de l'aide demandée 40 000 € suivant le plan de financement suivant :

	Montant HT	%
DETR 2022	40 000 €	80 %
Autofinancement	10 000 €	20 %
Montant Total HT	50 000 €	100 %
TVA	10 000 €	
Montant Total TTC	60 000 €	

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

10 INFORMATIONS DIVERSES

LR

Dans le cadre de la réforme du financement de la complémentaire santé dans la fonction publique portée par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, la collectivité doit mener une concertation sur la prise en charge d'une partie des cotisations de complémentaire santé et prévoyance de ses agents. Puisque la commune propose déjà une prise en charge des mutuelles labellisées, il conviendra de revoir les montants attribués. En **santé**, la réforme s'appliquera au 1er janvier 2026 et la participation minimale de l'employeur sera de 50 % d'un plafond de cotisation. En **prévoyance**, le changement interviendra au 1er janvier 2025 et l'employeur devra verser au minimum 20 % d'un montant de référence. Une concertation devait avoir lieu avant le 18 février 2022 pour respecter le calendrier.

Les élections présidentielles se dérouleront en 2 tours les 10 et 24 avril 2022, les élections législatives se tiendront quant à elles les 12 et 19 juin 2022.

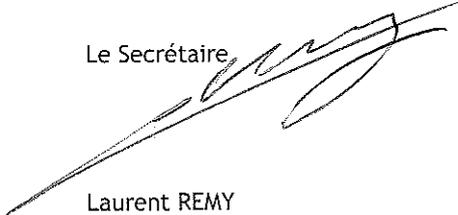
11 QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à **20 h 00**

Le Maire

Eric AUDIBERT



Le Secrétaire

Laurent Remy